

5.8 Fiche Métier – COMPETENCES/ Chargé d'indemnisation en assurance

1.	Intitulé de l'emploi appellations	• Chargé / Chargée d'indemnisations en assurances • Chargé / Chargée de sinistres en assurance • Expert / Experte en règlement de sinistres en assurances • Gestionnaire d'indemnisations en assurance • Responsable d'indemnisations en assurance
2.	Code	EC/UMA/13107
3.	Famille Professionnelle	Banque/Assurance
4.	Catégorie	Cadre
5.	Définition	
	Propose une indemnisation aux parties concernées (victimes, assurés, ...) selon la réglementation de l'assurance et les garanties prévues dans les contrats souscrits. Peut proposer des adaptations ou des évolutions de produits d'assurances au service marketing. Peut coordonner une équipe.	
6.	Environnement et conditions de travail	
	L'activité de ce métier s'exerce au sein de compagnies d'assurances, de réassurance, de caisses d'assurance maladie, de cabinets indépendants, en relation avec les assurés (particuliers, salariés, entreprises, ...) et différents intervenants (gestionnaires des sinistres, avocats, pompiers, police, ...). Elle varie selon la nature et la gravité des dommages (accidents corporels, dégâts matériels, ...).	
7.	Conditions d'accès	
	Ce métier est accessible à partir d'un diplôme de BTS ou Licence en gestion, assurance, ... complété par une expérience professionnelle dans le secteur de l'assurance. L'expérience professionnelle ou la connaissance d'un secteur spécifique (Bâtiment, immobilier, transport, médical,..) peut être demandée selon le secteur d'intervention.	
	Activités principales	
	• Vérifier les garanties et les couvertures prévues dans les contrats d'assurances lors de déclaration de sinistre • Recueillir les preuves, témoignages et rapports de police auprès des parties impliquées dans le sinistre (victimes, témoins, services de secours, ...)	

- Analyser l'origine, la cause et les circonstances du sinistre et définir les responsabilités respectives des parties
- Appliquer le barème des sinistres corporels selon le régime d'indemnisation des préjudices
- Emettre une proposition d'indemnisation aux assurés, la réajuster si nécessaire et procéder au règlement
- Établir un rapport de suivi du sinistre et transmettre les informations aux interlocuteurs concernés (assurés, compagnie d'assurance...)
- Mandater des experts pour l'évaluation de dommages/de pertes dans les domaines de l'automobile, le médical, l'artistique, ...

09

Compétences requises

Nomenclature des compétences

Les savoir faire

Réf compétence	Description des compétences	I	P	M	T
1	vérifier des garanties et les couvertures prévues dans les contrats d'assurances lors de déclaration de sinistre	I	P	M	T
2	Recueillir des preuves, témoignages et rapports de police auprès des parties impliquées dans le sinistre	I	P	M	T
3	Analyser des origines, des causes et des circonstances du sinistre	I	P	M	T
4	appliquer de barème des sinistres corporels selon le régime d'indemnisation des préjudices	I	P	M	T
5	Utiliser l'outil bureautique (traitement de texte, tableur,...)	I	P	M	T
6	Définir les responsabilités respectives des parties	I	P	M	T
7	Utiliser l'outil bureautique (traitement de texte, tableur,...)	I	P	M	T

Les savoir

Réf compétence	Description des compétences	I	P	M	T
1	Typologie des dommages	I	P	M	T
2	Typologie des risques	I	P	M	T
3	Accidentologie	I	P	M	T
4	Méthodes d'analyse de risques	I	P	M	T

5	Code des assurances	I	P	M	T
6	Caractéristiques des produits d'assurances	I	P	M	T
7	Argumentation commerciale	I	P	M	T
8	Droit de la sécurité sociale	I	P	M	T
9	Réglementation en Hygiène, Sécurité, Environnement -HSE-	I	P	M	T
10	Réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	I	P	M	T
11	Réglementation sécurité incendie	I	P	M	T
12	Réglementation de la réassurance	I	P	M	T
Les savoir êtres					
1	Etre disponible et orienté clients	I	P	M	T
2	Communiquer et gérer ses relations	I	P	M	T
3	Maintenir l'esprit d'équipe et de partage	I	P	M	T
4	Organiser et gérer le temps et les activités	I	P	M	T
5	Savoir se maîtriser et gérer ses comportements et ses émotions	I	P	M	T
6	Faire preuve de rigueur, de précision et de curiosité	I	P	M	T

* I : initiation / P : pratique / M : maîtrise / T : Tutorat /expertise